

**SYNDICAT MIXTE DES 4
COMMUNAUTÉS DE COMMUNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

Séance du mardi 08 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 juillet à 12h00, le Comité syndical s'est réuni en séance ordinaire à Bonneville, sous la présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

Nombre de délégués en exercice	: 20
Nombre de délégués présents	: 12
Nombre de délégués donnant pouvoir	: 0
Nombre de délégués votants	: 12

DELEGUES PRESENTS :

Délégués titulaires :

Boris AVOUAC, Laurent FAVRE, Bruno FOREL, Christelle ITNAC, Mélanie LECOURT, Billy MARQUET, Yves MASSAROTTI, Christophe PERY, Pascal POCHAT-BARON, Stéphane VALLI, Aline WATT CHEVALLIER.

Déléguée suppléante : Nadège SAPORITO.

Délégués excusés :

Colette BOEX, René CARME, Pierrick DUCIMETIERE, Christophe FOURNIER, Jean-Claude HARMAND, Silvia IUNCKER-GOMEZ, Marie Claire LAFFIN, Jean-Pierre MERMIN, Sonia PAUZE.

Madame Christelle ITNAC est désignée Secrétaire de séance.

**OBJET : PROXIVELO – CONVENTIONS D'AUTORISATION
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU
SERVICE DES VELOS EN LIBRE-SERVICE ET BORNES AUTO-
MAINTENANCE**

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2025-03-27/13 approuvant la mise en place de 6 stations de vélos à assistance électrique en libre-service ;

CONSIDERANT la mise en place de 4 bornes d'auto-maintenance sur le périmètre du SM4CC, soit une par communauté de commune ;

CONSIDERANT la nécessité d'utiliser l'espace public pour l'installation des totems d'information pour les vélos en libre-service et des bornes d'auto-maintenance ainsi que pour stationner les vélos Proxi Vélo ;

CONSIDERANT l'accord d'implantation des vélos en libre-service et/ou des bornes d'auto-maintenance de chaque communauté de communes ou mairie concernée.

Le Président, expose que des conventions d'occupation du domaine public seront signées entre chaque collectivités concernées :

N°2025-07-08/11

Partenaire concerné	Installation(s) concernée(s)	Lieux concernés
Arve et Salève Communauté de Communes	Vélos en libre-service et borne auto-maintenance	Gare de Reignier : Rue de Bellecombe, 74930 REIGNIER-ESERY
Mairie de Reignier-Esery	Vélos en libre-service	Sur le parvis de la mairie : 197 Grande Rue, 74930 Reignier-Ésery
Communauté de communes du Pays Rochois	Vélos en libre-service et borne auto-maintenance	Gare de La Roche sur Foron : en face de l'entrée voyageur sur une partie de la parcelle cadastrée section AL n° 384.
Mairie de La Roche sur Foron	Vélos en libre-service	A côté de la mairie : place Albert Clavel, 74800 LA ROCHE SUR FORON
Mairie de Bonneville	Vélos en libre-service et borne auto-maintenance	Gare de Bonneville : Avenue de la gare, 74130 BONNEVILLE Centre-ville : devant la brasserie des 2 coqs, 172 place de l'hôtel de ville, 74130 BONNEVILLE

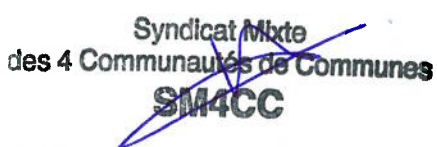
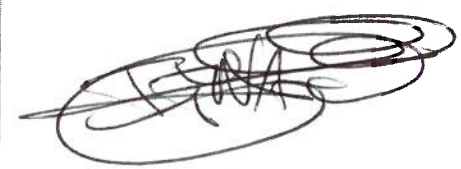
Les conventions préciseront :

- les lieux précis avec une photo aérienne ou plan schématique ;
- la durée de location initiale de 3 ans, renouvelable tacitement pour deux périodes triennales pour une durée maximum de 9 ans sauf en cas de travaux de réaménagement de la part de la collectivité, dans quel cas la durée de location sera inférieure ;
- les modalités de résiliation : demande par lettre recommandée avec accusé de réception, avec un préavis d'un mois avant l'échéance souhaitée.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré (12 voix pour) :

- **AUTORISE** M le Président à signer les conventions d'autorisation d'occupation du domaine public avec la commune de Reignier-Esery, la Communauté de Communes Arve et Salève, la commune de La Roche sur Foron, la Communauté de Communes du Pays Rochois et la commune de Bonneville, à partir du modèle de convention joint à cette délibération ;
- **AUTORISE** M le Président ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Bonneville, le 8 juillet 2025

Le Président, Stéphane VALLI	La Secrétaire de séance
	

D.G.S.